

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE POUR LA
DEFENSE CONTRE LA MER DANS LES COMMUNES
DE BREHAL ET COUDEVILLE SUR MER**

ASSEMBLEE GENERALE 2014

L'assemblée générale 2014, régulièrement convoquée, s'est tenue le 8.08.2014 à 14h, salle municipale de St Martin de Bréhal. La liste des propriétaires déposée sur le bureau de l'Assemblée s'établit à 1142 propriétaires, représentant 4151 voix. Le pointage s'effectue à l'entrée de la salle, chaque propriétaire remettant son bulletin de présence sur lequel est noté son nombre de voix et les mandats dont il lui est donné reçu. Il lui est remis 1 bulletin pour l'élection des syndics sortants.

Après décompte, le nombre des propriétaires présents est de **86, représentant 568 voix.**

Le quorum n'étant pas atteint, le président indique que, conformément aux statuts et ainsi que cela était précisé sur les convocations transmises en juillet, une seconde assemblée générale débutera à 14h30.

Après un nouveau décompte intégrant quelques retardataires, le nombre des propriétaires présents est de **97, représentant 638 voix.**

M.Illand est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR TRANSMIS AUX ADHERENTS

- 1-Rapport moral 2013-2014.
- 2- Rapport financier 2013
- 3-Budget 2014
- 4 a et b -Taxe 2015 et indemnités 2015
- 5-Elections
- 6- Questions diverses

Durant la suspension de l'AG en attente de quorum pour la seconde assemblée, une projection de photos sur l'histoire de St Martin est proposée par M.Menand

1- RAPPORT MORAL 2013/2014 :

Le Président, F.Lepetit, après avoir remercié les propriétaires pour leur présence, donne lecture du rapport moral.

Voir Document ci-joint.

L'Assemblée Générale adopte le rapport moral à l'unanimité

2- COMPTE ADMINISTRATIF 2013 :

M.Fleuriel, Comptable du Trésor Public, présente le Compte Administratif 2013.

Il rappelle qu'il n'est pas possible de placer l'excédent de trésorerie et que les excédents sont systématiquement reportés dans le budget en prévision de travaux.

Après lecture du rapport financier et réponses apportées aux questions des participants, l'assemblée adopte le rapport financier à l'unanimité.

3-BUDGET 2014 :

M.Illand, Président adjoint, présente le budget 2014 en rappelant qu'il résulte pour l'essentiel du vote de l'AG 2013 qui avait fixé le montant minimum des taxes à percevoir à 35 225 euros en recettes de fonctionnement, que les dépenses principales sont les postes des remboursements des intérêts en section de fonctionnement et du capital emprunté en section d'investissement.

Il indique que la prévision d'un envoi des convocations à l'AG et des documents par courriels n'a pu se faire pour deux raisons : le faible nombre de syndiqués ayant donné une adresse Mel et la complexité de la réalisation de ce projet destiné à baisser le coût des envois postaux.

Après lecture du budget 2014 et réponses apportées aux questions des participants, l'assemblée adopte le BUDGET 2014 à l'unanimité.

4 a -TAXE 2015:

A.Illand rappelle que l'assemblée générale 2008 avait adopté le principe d'un vote pour avis sur le budget et le taux d'augmentation des taxes de l'exercice suivant, le budget étant du ressort du syndicat. Comme tenu de cette décision, il propose une augmentation du volume des taxes 2015 à percevoir d'environ 2.8%, soit 36 210 euros HT et de porter le montant de la taxe minimum à 8.60 euros HT, soit 2.00% d'augmentation, au delà de l'augmentation Insee prévue.

Plusieurs intervenants , dont MM.Louvet et Perier, souhaitent une plus forte augmentation pour constituer des réserves importantes en cas d'intervention lourde sur l'ouvrage. M.Lepetit fait état de la visite de contrôle de l'enrochement avec un ingénieur de la Rol qui constate la très bonne résistance de la tête d'enrochement et un léger dégraissage en deux endroits entre la cale principale et l'école de voile. M.Illand rappelle que l'ouvrage n'a qu'une dizaine d'année et que les excédents actuels et futurs permettraient sans doute de réagir à une éventuelle nécessité de travaux urgents. D'autres participants souhaitent une augmentation modérée compte tenu du bon état de l'enrochement.

L'assemblée adopte à l'unanimité le principe de l'inscription en 2015 d'un montant minimum global de taxes à percevoir de 36210 euros HT et fixe la taxe minimum à 8.60 euros HT.

4 b – INDEMNITES 2015

F.Lepetit rappelle que l'assemblée générale doit statutairement se prononcer sur le montant des indemnités à répartir entre les membres du syndicat et propose une augmentation du montant des indemnités 2015 de 0.7 %. Un participant demande comment est répartie cette indemnité. Il lui est répondu qu'elle est partagée entre le Président et le Président Adjoint.

Conformément aux statuts et sur proposition du président, l'assemblée adopte à l'unanimité le montant des indemnités à répartir de 1017 euros dans le budget 2015.

5 –ELECTIONS DES SYNDICS

Conformément aux statuts, l'assemblée doit procéder chaque année à l'élection de 2 syndics titulaires et 1 syndic suppléant.

M.Désert ne se représente pas et MM Perier et Dudouit, Maires de Brehal et Coudeville, membres titulaires élus nominativement et ayant abandonné leur fonction doivent être remplacés. F.Lepetit précise que désormais c'est la commune qui sera candidate et représentée, si possible par le Maire, qui sera éligible. Il annonce les candidatures de M.Bazire représentant la commune de Coudeville et de M.Lecureuil, représentant la commune de Brehal ainsi que celle de Mme Leneveu, actuellement suppléante aux postes de membres titulaires.

Pour les postes de suppléants, M.Lepetit informe l'assemblée des candidatures de Mme Curec, déjà en poste et qui se représente, ainsi que celle de M.Hidrio. Il propose à chaque candidat de se présenter aux électeurs présents : MM Bazire et Lécureuil, nouveaux Maires élus, insistent sur l'intérêt qu'ils portent à leur présence dans le bureau de l'association qui œuvre à la protection des riverains qui sont aussi leurs administrés. Mme Leneveu précise qu'elle travaille déjà dans le bureau et qu'elle est disponible pour un poste de titulaire.

M.Hidio se déclare très attaché à tout ce qui touche la station et en particulier au travail réalisé pour la défense des propriétés.

Mme Curec indique qu'elle travaille déjà dans le bureau et souhaite continuer le travail en cours.

Conformément aux statuts, le vote a lieu à bulletins secrets. Après dépouillement, le résultat des élections est le suivant :

<u>TITULAIRES :</u>	Commune de Bréhal	: 625 voix
	Commune de Coudeville	: 619 voix
	Mme Leneveu	: 638 voix

Messieurs LECUREUIL et BAZIRE, MME LENEVEU sont déclarés élus.

<u>SUPPLEANT :</u>	Mme CUREC	: 638 voix
	M. HIDRIO	: 638 voix

Madame CUREC et Monsieur HIDRIO sont déclarés élus.

6 –QUESTIONS DIVERSES

Après un rappel du président sur la nécessité de s'en tenir aux problèmes relevant de l'association, les participants posent des questions concernant le nettoyage de la promenade et de l'enrochement, la circulation des vélos et l'avancement de la réflexion des communes sur la mise en place d'un balisage de la promenade.

Aucune autre question n'étant posée, le Président remercie les élus et les propriétaires présents pour leur participation aux débats et les invite au pot de clôture de l'assemblée.

Le secrétaire de séance,
A.Illand